

*Association Française de Science Politique
Groupes « Politiques publiques » et « Politique locale »
Journée d'étude - les 15 & 16 juin 2006 - IEP Grenoble*

LES POLITIQUES PUBLIQUES A L'EPREUVE DE L'ACTION TERRITORIALE

Alain Faure (PACTE IEP Grenoble) & Emmanuel Négrier (CEPEL Montpellier)

Plusieurs mouvements affectent simultanément les conditions de mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre territorial français.

Les vagues successives de décentralisation, jusqu'à la mise en œuvre de la récente loi d'août 2004, imposent une nouvelle lecture des relations de l'État à l'action publique territoriale. Au-delà des transferts plus ou moins problématiques de compétences et d'attributions, la décentralisation suppose de s'interroger sur la nouvelle économie des relations entre niveaux de gouvernement, sur les facteurs d'incohérence et sur la portée des dispositifs censés en limiter les effets. Elle conduit ensuite à s'interroger sur les conséquences substantielles de ces transferts, du point de vue du contenu des politiques sectorielles qui sont de plus en plus nombreuses à être concernées par un tel mouvement.

Les changements d'échelle territoriale, notamment marqués par l'invention de nouvelles institutions intercommunales (loi du 12 juillet 1999), expriment une autre modification dans la politique des problèmes. Ici, la perception d'un décalage entre l'institution et le territoire qu'elle incarne conduit à trois types de processus : la projection d'une nouvelle institution à la mesure de l'espace considéré comme pertinent ; une redéfinition de l'envergure et de la substance de l'action publique ; une recomposition des rapports entre niveaux de responsabilité, à la fois vers le haut et vers le bas.

Le troisième mouvement concerne les incidences territoriales de la nouvelle « constitution financière de l'État », mise en œuvre à partir de la loi d'orientation du 1^{er} août 2001, dite LOLF. Nouveau cadre inspiré d'objectifs de transparence, d'efficacité et de contrôle accrus, la LOLF implique un changement d'une autre nature, autour des notions de programme, de projet et de responsabilité des agents. À ce titre, elle est l'héritière d'une désormais longue tradition de modernisation du management public que les collectivités territoriales ont, de leur côté, intégré de façon variable à leurs organisations. La LOLF concerne en 2006 l'ensemble des secteurs de l'État. Sa mise en œuvre soulève de nombreuses interrogations en termes de gestion interne. Nous voudrions ici privilégier ses effets d'implémentation, et

notamment ceux qui concernent les relations (contractualisation, partenariat, financements croisés) avec les collectivités territoriales.

Ces trois mouvements sont au cœur de l'agenda scientifique du colloque. Ils interpellent simultanément l'analyse des conditions d'élaboration de ces politiques publiques "constitutives" et la nature de leur mise en oeuvre. Ils interrogent aussi le problème des effets de ces changements, leur cohérence interne, mais aussi leur rapport à la production de biens collectifs. Enfin, ils remettent en cause les frontières admises des secteurs d'action publique, en questionnant directement la pertinence de la notion de « politique constitutive ».

Nous invitons donc les spécialistes des politiques publiques (sectorielles et territoriales) et ceux du (des) politique(s) locale(s) à des échanges qui porteront sur deux plans :

- les outils d'analyse à l'épreuve des changements : néo-institutionnalismes, management public, analyse des politiques publiques, analyses en termes de culture politique territoriale...

- les analyses combinées (des cadres constitutants à leur traduction territoriale) de certaines politiques publiques (régionalisation d'un secteur, transfert de politique entre niveaux d'action...).

L'objectif de ces rencontres est prioritairement d'engager la discussion sur les approches, leur spécificité et leurs combinaisons possibles. Il implique que les propositions de communication dépassent l'analyse monographique (d'un territoire ou d'un secteur de politique publique) en l'inscrivant au besoin dans un cadre de discussion plus large quant aux méthodes de recherche, aux croisements entre disciplines ou courants d'analyse, et aux comparaisons européennes.

Organisateurs : l'AFSP avec le concours du PACTE Grenoble et du CEPEL Montpellier

Lieu : l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Dates : du jeudi 15 juin 2006 à 16h (séance inaugurale) au vendredi 16 juin 2006 à 17h

Date limite pour les propositions de communications (une page) : le 28 février 2006

Date limite pour la remise des textes (diffusés à tous les participants) : le 31 mai 2006

Taille des communications : entre 30 000 et 50 000 signes.

Contacts & infos : alain.faure@upmf-grenoble.fr ou negrier@univ-montpl.fr